



VILLE DE
NOTRE-DAME-
DES-PRAIRIES

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies :

QUE le rôle de perception général est déposé au bureau de la directrice du Service des finances et trésorière, le 14 février 2024, et que les comptes de taxes seront expédiés dans les délais impartis par la loi, le tout en conformité avec l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ à Notre-Dame-des-Prairies, ce 14 février 2024.

Nicole Perreault
Directrice du Service des finances et trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rôle de perception 2024 à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville, en date du 14 février 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14 février 2024.

Nicole Perreault
Directrice du Service des finances et trésorière

